

## Déclaration préalable du SNUipp-FSU à la CAPD du 7 novembre 2019

L'article 50 de la loi dite « pour une école de la confiance » modifie le Code de l'éducation et rend la **formation continue** obligatoire. Dans ce cadre, elle peut être imposée durant les différentes « périodes de vacance des classes » (vacances scolaires d'automne, de Noël, d'hiver et de printemps). L'instauration de la formation pendant les vacances conforte cette idée que les personnels devraient se former sur leur temps personnel, et qu'ils ne travailleraient pas suffisamment, c'est inadmissible et indigne d'un ministère qui devrait, comme les autres employeurs, former ses personnels durant leur temps de travail !! Parallèlement, on demande de plus en plus aux enseignant-e-s de s'auto-former, par la lecture de brochures ou documents numériques de plusieurs dizaines de pages, de sites internet dédiés, d'outils en ligne... Et tout cela sur quel temps ?

Nous demandons une formation continue digne de ce nom, proposant un panel suffisamment large de stages sur le temps de travail. Par exemple, pourquoi n'est pas proposée une formation ambitieuse pour les enseignant-e-s de maternelle, à l'heure où cette école devient obligatoire ? Le ministère devrait mettre les moyens en face de ses ambitions !

Mireille Brigaudiot dit que la circulaire de rentrée, pour la **maternelle**, est un « caddy de supermarché où s'entremêlent bons conseils, directives dignes du cycle 3 et vues de l'esprit » (fin de citation). Entraînement à la phonologie dès la petite section, apprentissage du lexique présenté comme l'alpha et l'omega du travail de maternelle, plus de rentrée échelonnée... On est bien loin d'une école maternelle bienveillante et qui tienne compte des rythmes de vie et d'apprentissage de l'enfant !

Cette primarisation de l'école maternelle, que le SNUipp-FSU avait déjà dénoncé à travers la critique des évaluations nationales CP, se poursuit contre l'esprit des programmes, là encore.

**La place donnée par le ministère aux recommandations est largement plus marquée que celle donnée aux programmes.** Il n'est pas acceptable que les programmes soient en permanence minimisés ou mis au second plan par un discours ministériel à coups de livrets et brochures sur la lecture, les mathématiques, ... Le Conseil national des programmes, organisme indépendant à l'époque, avait une réelle légitimité, dans sa pluralité, à donner des perspectives pédagogiques et d'instruction. Le ministre M Blanquer, entouré de ses experts choisis et triés sur le volet, pense à tort détenir LA vérité sur le contenu nécessaire à enseigner, et ce n'est pas supportable pour les enseignants, qui demandent à raison de pouvoir exercer leur profession sans être en permanence culpabilisés parce qu'ils ne suivraient pas telle ou telle méthode, ou encore parce qu'ils ne feraient pas assez de fondamentaux...

Ces **enseignements fondamentaux** qui, contrairement à ce qui est véhiculé par le discours officiel, sont déjà très fortement enseignés en France. Nous sommes, si l'on peut dire, les « champions » des fondamentaux en Europe !

La France est en effet le pays européen qui consacre le plus de temps aux apprentissages en lire-écrire dans la langue nationale.

Avec 1 656 h consacrées au français du CP au CM2, l'élève français est loin devant la moyenne européenne qui n'est que de 946 h, niveau auquel se situe à peu près la Finlande, championne européenne des évaluations internationales (912 h).

Concernant les mathématiques, la France se distingue à nouveau en intégrant le trio de tête. Avec 900 h au compteur en primaire, les élèves français se situent là encore très largement au-dessus de la moyenne européenne qui plafonne à 670 h, sous laquelle se situent toujours Finlande (599 h) ou encore l'Allemagne (579 h).

La part consacrée aux enseignements autres que mathématiques et langue nationale en France est très inférieure à celle que consacrent les autres pays comparables.

Or les évaluations PISA montrent que la France est, depuis le début des années 2000, frappée par une augmentation des inégalités scolaires et du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire. Dans le même temps, la part des enseignements consacrée aux mathématiques et au français a augmenté dans les programmes. Et les comparaisons internationales montrent que les pays qui réussissent mieux que la France consacrent une part bien plus importante de leur enseignement aux autres matières que les mathématiques et l'enseignement de la langue nationale. On peut donc noter une corrélation : renforcer la part des enseignements dits fondamentaux s'accompagne d'une augmentation des inégalités scolaires.

En s'entêtant dans cette voie, Jean-Michel Blanquer maintient l'école française comme l'une des plus inégalitaires des pays de l'OCDE, et ce sont d'abord les élèves issus des classes populaires qui en paient le prix fort. Pour le SNUipp-FSU, lutter contre les inégalités scolaires passe par l'enseignement à toutes et tous d'une culture commune constituée de l'ensemble des champs de savoirs nécessaires à l'émancipation des élèves. C'est un enjeu de démocratisation scolaire.

Le dispositif des évaluations nationales CP et CE1 participe par exemple à cette mise en avant des enseignements fondamentaux, de même qu'une part de plus en plus importante des animations pédagogiques. Elles sont aussi un vecteur important de la mise en place des injonctions pédagogiques ministérielles. Le SNUipp-FSU dénonce cette politique qui réduit les enseignants à des exécutants, qui impose une part disproportionnée aux fondamentaux, qui pousse les enseignants à réduire les enseignements à ce qui est évalué ou encore à privilégier l'entraînement et la répétition sur les autres processus d'apprentissage.

Pour finir, il se peut que cette **CAPD** soit la dernière digne de ce nom, comme l'annonce la réforme de la fonction publique, votée cet été, qui **vide de son contenu cette instance paritaire** dès janvier 2020. Jusqu'alors, le statut garantissait que les personnels « participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière ». C'est une des idées-forces de la conception du fonctionnaire citoyen qui fonde notre Fonction publique. C'est ce que remet en cause la nouvelle loi, qui aboutira à la fusion des CT et CHSCT et à la suppression des compétences des CAP pour tout ce qui relève en pratique du déroulement de la carrière des personnels : avancement, promotion, mutation. Son objectif est clair : faire reculer les droits des personnels par la réduction drastique des possibilités d'intervention syndicale. Nombre de décisions deviendraient opaques, susceptibles de passe-droits, d'arbitraire ou de clientélisme. A l'opposé de ces orientations, la FSU défend un renforcement des prérogatives des CAP et leur consultation obligatoire pour tous les actes relatifs aux carrières, condition majeure pour le respect de l'égalité de traitement, la transparence et le respect de règles de gestion objectives et connues de toutes et tous. Pour cela, elle défend le principe de lignes directrices de gestion et de barèmes qui soient débattues et dont la mise en œuvre soit vérifiée.

A l'heure où le malaise et la souffrance dans le travail des enseignant-e-s sont mis au jour, est-il opportun d'amoinrir les instances de consultation paritaire ?